

Stain-Proof Plus

Dry-Treat

Chemwatch: 5194-06
Version Num: 2.1.1.1

Code d'alerte du risque: 3

Date de revision: 25/09/2015
Date d'impression: 16/04/2016
date initiale: Pas Disponible
S.GHS.CAN.FR

SECTION 1 IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit	Stain-Proof Plus
Synonymes	Pas Disponible
Nom d'expédition	LIQUIDE INFLAMMABLE, NSA (contains ethanol)
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

Utilisation recommandée de la substance chimique et les restrictions sur l'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes :	Utilisation telle que définie par le fournisseur.
--	---

Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant du produit chimique, importateur et autre partie responsable

Nom commercial de l'entreprise	Dry-Treat	Dry-Treat Ltd	Dry-Treat
Adresse	4/149-155 Pascoe Vale Rd. VIC Moonee Ponds 3039 Australia	United Kingdom	150 Dascomb Road MA Andover 01810 United States
Téléphone	1800 675 119 (AUS)	0800 0964 760 (UK)	+1 866 667 5119 (USA)
Fax	+61 2 9954 3162	+61 2 9954 3162	+61 2 9954 3162
Site Internet	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Courriel	Pas Disponible	sds@drytreat.com	Pas Disponible

Numéros de téléphone d'urgence

Association / Organisation	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+1 813 248 0585 (Outside USA)	+1 813 248 0585 (Outside USA)	(800) 255 3924
Autres numéros de téléphone d'urgence	Pas Disponible	Pas Disponible	+1 813 248 0585 (Outside USA)

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

SYMBOLES SIMDUT CANADIENNES




CLASSIFICATION SIMDUT DU CANADA

Composant	Numéro CAS	classification description	code de classification
éthanol	64-17-5	Liquide inflammable, Matière toxique ayant d'autres effets toxiques	B2, D2B

Classification	Liquide inflammable Catégorie 2, TOXICITÉ AIGUË PAR INHALATION Catégorie 4, Irritation/corrosion cutanée catégorie 2, Irritation oculaire catégorie 2A, TOXICITÉ (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE Catégorie 3, TOXICITÉ (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE Catégorie 3
----------------	--

Éléments d'étiquetage

Éléments pour étiquette GHS	
-----------------------------	---

MENTION D'AVERTISSEMENT	DANGER
----------------------------	---------------

Déclaration(s) sur les risques

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H332	Nocif par inhalation.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Dangers non classés ailleurs (HNOC)

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P240	Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Déclarations de Sécurité: Réponse

P370+P378	En cas d'incendie: utiliser mousse anti-alcool ou de la mousse de protéine normale pour l'extinction.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Déclarations de Sécurité: Stockage

P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
------------------	---

Déclarations de Sécurité: Élimination

P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.
-------------	--

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances

Voir la section ci-dessous pour la composition des mélanges

Mélanges

Numéro CAS	%[poids]	Nom
Pas Disponible	30-60	alkylalkoxysilane
64-17-5	30-60	<u>éthano</u>
Pas Disponible	<10	ester
77-58-7	<1	<u>dilaurate-de-dibutylétain</u>
	balance	Ingrédients déterminés à ne pas être dangereux

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exacte (concentration) de la composition sont couverts par le secret de fabrication.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Contact des yeux	<p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver avec de l'eau claire. ▶ S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses. ▶ Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher un avis médical. ▶ Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.
Contact avec la peau	<p>Si le produit entre en contact avec la peau:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses. ▶ Laver les zones affectées à grand eau (et du savon si disponible). ▶ Rechercher un avis médical dans le cas d'une irritation.
Inhalation	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Si des fumées ou des produits de combustion sont inhalés : Déplacer à l'air frais. ▶ Coucher le patient sur le sol. Conserver-le au chaud et lui permettre de se reposer. ▶ Les prothèses telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant d'entamer les procédures de premiers soins. ▶ Si la respiration est stoppée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et entamer une réanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoire autonome à demande de valve, un masque avec ballonnet et valve ou un masque de poche comme appris. Réaliser une RCP si nécessaire. ▶ Transporter à l'hôpital ou chez un docteur.

Stain-Proof Plus

Ingestion	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Si avalé, NE PAS faire vomir. ▶ Si un vomissement apparaît, pencher le patient vers l'avant ou le placer sur le côté droit (position tête-basse si possible) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration. ▶ Suivre le patient avec attention. ▶ Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissements ou avec une conscience réduite ; i.e. devenant inconsciente. ▶ Donner de l'eau pour rincer la bouche puis fournir lentement du liquide et autant que la victime peut confortablement en absorber. ▶ Rechercher un avis médical.
------------------	---

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

Pour des expositions aiguës ou répétées de courte durée à l'éthanol:

- ▶ Une ingestion aiguë chez les patients non-tolérants nécessite habituellement des soins de support avec une attention spéciale à la prévention de l'aspiration, de remplacement des fluides et la correction des déficiences nutritionnelles (magnésium, pyridoxine de thiamine, vitamines C K).
- ▶ Donner 50 % de dextrose (50-100ml) IV aux patients obnubilés à la suite d'une prise de sang pour la détermination du glucose.
- ▶ Les patients comateux devraient être traités avec une attention initiale pour les voies respiratoires, la respiration, la circulation et les drogues d'importance immédiates (glucose, thiamine).
- ▶ Une décontamination est probablement inutile plus d'une heure après une ingestion unique observée. Des cathartiques et du charbon activé peuvent être donnés mais ne sont probablement pas efficace pour une ingestion unique.
- ▶ Une administration de fructose est contre-indiquée en raison des effets secondaires.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

- ▶ Mousse stable face à l'alcool.
- ▶ Poudre chimique sèche.
- ▶ BCF (si la législation le permet).
- ▶ Dioxyde de carbone.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Eviter un contact avec les agents oxydants i.e. nitrates, acides oxydants, décolorants avec chlore, chlore de piscine etc. car un allumage peut survenir.
-------------------------------	---

Équipement de protection spécial et précautions particulières pour les pompiers

Lutte Incendie	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Appelez les pompiers et donnez-leur le lieu et la nature du risque. ▶ Peut être violemment réactif. Peut exploser. ▶ Mettez un appareil respiratoire ainsi que gants de protection.
Risque D'Incendie/Explosion	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les liquides et les fumées sont particulièrement inflammables. ▶ Le risque de feu est grave lorsqu'il y a chaleur, des flammes et/ou des oxydants. ▶ Les fumées peuvent facilement se déplacer et atteindre le foyer. ▶ La chaleur peut entraîner l'expansion ou la décomposition ainsi qu'une explosion des récipients. <p>Les produits de combustion incluent:</p> <ul style="list-style-type: none"> , dioxyde de carbone (CO₂) , , dioxyde de silicium (SiO₂). , , autres produits de pyrolyse typiques de la combustion de produits organiques.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eclaboussures Mineures	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Éliminez toutes les sources d'incendie. ▶ Nettoyez tout de suite tous les écoulements. ▶ Évitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux. ▶ Contrôlez le contact de votre corps en portant un équipement de protection.
Eclaboussures Majeures	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Evacuez le personnel. ▶ Appelez les pompiers et donnez-leur le lieu et la nature du risque. ▶ Peut réagir violemment. Peut exploser.

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Sure	<p>NE PAS permettre des vêtements humidifiés par le produit de demeurer en contact avec la peau.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Évitez tout contact de la personne, même l'inhalation. ▶ Mettez des vêtements de protection qui protègent lorsqu'il y a un risque d'exposition. ▶ Travaillez dans un endroit bien aéré. ▶ Évitez la concentration dans les trous et creux.
Autres Données	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Stockez-le dans le récipient d'origine dans une zone adéquate. ▶ Évitez de fumer, les lampes nues ou les sources d'incendie lors du stockage. ▶ NE stockez pas dans des fosses, des sous-sols ou des zones où les vapeurs peuvent s'accumuler. ▶ Maintenez les récipients bien scellés.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	<p>Boîte en métal Emballage conforme aux règles du fabricant. Les récipients en plastique peuvent uniquement être utilisés s'ils sont appropriés pour des liquides inflammables. Vérifiez que les récipients sont clairement étiquetés et ne fuient pas.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Pour les matériaux à faible viscosité (i) : Bidons et jerricanes doivent être du type avec la tête non-amovible. (ii) Dans les cas où une conserve métallique doit être utilisée comme emballage interne, la conserve doit posséder une fermeture à vis. ▶ Pour les matériaux avec une viscosité d'au moins 2680 cSt. (23 deg. C)
-------------------------	---

	► Pour les matériaux manufacturés avec une viscosité d'au moins 250 cSt.
Incompatibilité de Stockage	Éviter les acides forts et les bases fortes. Éviter une réaction avec des agents oxydants.

SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants	éthanol	Ethyl alcohol (Ethanol)	1,900 mg/m3 / 1,000 ppm	1,900 mg/m3 / 1,000 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	éthanol	Ethanol	1000 ppm	1250 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	éthanol	Éthanol	1 000 ppm	1 250 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	éthanol	Ethanol	Pas Disponible	1000 ppm	Pas Disponible	TLV Basis: upper respiratory tract irritation
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	éthanol	Ethanol	Pas Disponible	1000 ppm	Pas Disponible	TLV® Basis: URT irr
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	éthanol	Pas Disponible	Pas Disponible	1000 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	éthanol	Ethanol (Ethyl alcohol)	1880 mg/m3 / 1000 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	éthanol	Ethanol	Pas Disponible	1000 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)	éthanol	Alcool éthylique	1880 mg/m3 / 1000 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants	dilaurate-de-dibutylétain	Tin, organic compounds (as Sn) - Skin	0.1 mg/m3 / --- ppm	0.2 mg/m3 / --- ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	dilaurate-de-dibutylétain	Tin, (as Sn); organic compounds	0.1 mg/m3	0.2 mg/m3	Pas Disponible	Skin
Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail	dilaurate-de-dibutylétain	Étain (comme Sn) : Composés organiques	0,1 mg/m3	0,2 mg/m3	Pas Disponible	Peau
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	dilaurate-de-dibutylétain	Tin - Organic compounds (as Sn)	0.1 mg/m3	0.2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	dilaurate-de-dibutylétain	Tin, organic compounds, as Sn	0.1 mg/m3	0.2 mg/m3	Pas Disponible	TLV® Basis: Eye & URT irr; headache; nausea; CNS & immune eff
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	dilaurate-de-dibutylétain	Pas Disponible	0.1 mg/m3	0.2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	dilaurate-de-dibutylétain	Tin, as Sn: Organic compounds	0.1 mg/m3	0.2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	dilaurate-de-dibutylétain	Tin - Organic compounds, as Sn	0.1 mg/m3	0.2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Ontario Limites d'exposition professionnelle	dilaurate-de-dibutylétain	Tin, as Sn - Organic compounds, as Sn	0.1 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Skin (organic compounds)
Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)	dilaurate-de-dibutylétain	Tin: Organic compounds (expressed as Sn)	0,1 mg/m3	0,2 mg/m3	Pas Disponible	Pc


LIMITES D'URGENCE

Composant	Nom du produit	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
éthanol	Ethyl alcohol; (Ethanol)	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
dilaurate-de-dibutylétain	Dibutyltin dilaurate; (Dibutylbis(lauroyloxy)stannane)	1.1 mg/m3	3.3 mg/m3	5.2 mg/m3

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
-----------	----------------	-------------

alkylalkoxysilane	Pas Disponible	Pas Disponible
éthanol	15,000 ppm	3,300 [LEL] ppm
ester	Pas Disponible	Pas Disponible
dilaurate-de-dibutylétain	Unknown mg/m3 / Unknown ppm	25 mg/m3

Contrôles de l'exposition

Contrôle d'ingénierie approprié	<p>Pour les liquides et gaz inflammables, une ventilation d'échappement locale ou un système de ventilation pour lieu clos peut être nécessaire. L'équipement de ventilation devrait être résistant aux explosions.</p> <p>Les contaminants aériens générés dans les lieux de travail possède des vitesses "d'échappement" différentes, qui à leurs tours, déterminent les "vitesses de capture" de l'air frais circulant nécessaire pour retirer efficacement le contaminant.</p>									
	<table border="1"> <tr> <td>Type de contaminant :</td> <td>Vitesse de l'air :</td> </tr> <tr> <td>Solvants, vapeurs, dégraissage, etc, évaporation d'un réservoir (dans de l'air immobile)</td> <td>0,25-0,5 m/s (50-100 f/min)</td> </tr> <tr> <td>aérosols, fumées d'opérations de remplissage, remplissage de containers par intermittence, transfert de transporteur à faible vitesse, soudure, dérive de vapeurs, fumées de revêtement métallique acide, décapage (libéré à faible vitesse dans une zone de génération importante)</td> <td>0,5-1 m/s (100-200 f/min.)</td> </tr> <tr> <td>spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, remplissage de tonneaux, poussières de bocard, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide)</td> <td>1-2.5 m/s (200-500 f/min.)</td> </tr> </table>	Type de contaminant :	Vitesse de l'air :	Solvants, vapeurs, dégraissage, etc, évaporation d'un réservoir (dans de l'air immobile)	0,25-0,5 m/s (50-100 f/min)	aérosols, fumées d'opérations de remplissage, remplissage de containers par intermittence, transfert de transporteur à faible vitesse, soudure, dérive de vapeurs, fumées de revêtement métallique acide, décapage (libéré à faible vitesse dans une zone de génération importante)	0,5-1 m/s (100-200 f/min.)	spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, remplissage de tonneaux, poussières de bocard, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide)	1-2.5 m/s (200-500 f/min.)	
	Type de contaminant :	Vitesse de l'air :								
	Solvants, vapeurs, dégraissage, etc, évaporation d'un réservoir (dans de l'air immobile)	0,25-0,5 m/s (50-100 f/min)								
aérosols, fumées d'opérations de remplissage, remplissage de containers par intermittence, transfert de transporteur à faible vitesse, soudure, dérive de vapeurs, fumées de revêtement métallique acide, décapage (libéré à faible vitesse dans une zone de génération importante)	0,5-1 m/s (100-200 f/min.)									
spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, remplissage de tonneaux, poussières de bocard, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide)	1-2.5 m/s (200-500 f/min.)									
<p>Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:</p> <table border="1"> <tr> <td>Minimum de l'intervalle</td> <td>Maximum de l'intervalle</td> </tr> <tr> <td>1 : Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce</td> <td>1 : Perturbation des courants d'air de la pièce</td> </tr> <tr> <td>2 : Contaminants à faible vitesse ou à valeur de nuisance uniquement</td> <td>2 : Contaminants à forte toxicité</td> </tr> <tr> <td>3 : Intermittent, faible production</td> <td>3 : Forte production, utilisation importante</td> </tr> <tr> <td>4 : Large hotte ou masse d'air importante en mouvement</td> <td>4 : Petite hotte – contrôle local uniquement.</td> </tr> </table>	Minimum de l'intervalle	Maximum de l'intervalle	1 : Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce	1 : Perturbation des courants d'air de la pièce	2 : Contaminants à faible vitesse ou à valeur de nuisance uniquement	2 : Contaminants à forte toxicité	3 : Intermittent, faible production	3 : Forte production, utilisation importante	4 : Large hotte ou masse d'air importante en mouvement	4 : Petite hotte – contrôle local uniquement.
Minimum de l'intervalle	Maximum de l'intervalle									
1 : Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce	1 : Perturbation des courants d'air de la pièce									
2 : Contaminants à faible vitesse ou à valeur de nuisance uniquement	2 : Contaminants à forte toxicité									
3 : Intermittent, faible production	3 : Forte production, utilisation importante									
4 : Large hotte ou masse d'air importante en mouvement	4 : Petite hotte – contrôle local uniquement.									
Protection Individuelle										
Protection des yeux/du visage.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté. ▶ Masque chimique. ▶ Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent. NE mettez PAS des lentilles de contact. 									
Protection de la peau	Voir protection Main ci-dessous									
Protection des mains / pieds	<p>Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC.</p> <p>Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique.</p> <p>La durée et l'aptitude des types de gants dépendent de l'usage. Les facteurs suivants sont importants lors du choix de gants : fréquence et durée des contacts, résistance chimique du matériau qui constitue les gants, épaisseur des gants et dextérité.</p>									
Protection corporelle	Voir Autre protection ci-dessous									
Autres protections	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Protections. ▶ Tablier en PVC. ▶ Une combinaison de protection en PVC peut s'avérer nécessaire si l'exposition est grave. ▶ Unité de nettoyage pour les yeux. ▶ Certains équipements de protection personnelle en plastique (PPE) (Ex. gants, tabliers, couvertures de chaussures) ne sont pas recommandés car ils peuvent créer de l'électricité statique. 									
Les risques thermiques	Pas Disponible									

Produit(s) recommandé(s)

INDEX DE SELECTION DES GANTS

La sélection des gants est basée sur une présentation modifiée du:

"Forsberg Clothing Performance Index".

L(Le)s effet(s) de la (des) substance(s) suivante(s) sont prises en compte dans la sélection générée par ordinateur.

Stain-Proof Plus

Matériel	CPI
##n-butyl	acetate
BUTYL	C
BUTYL/NEOPRENE	C
HYPALON	C
NATURAL RUBBER	C
NATURAL+NEOPRENE	C
NEOPRENE	C
NEOPRENE/NATURAL	C
NITRILE	C
NITRILE+PVC	C

Protection respiratoire

Filtere de type A-P de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

le choix du type et de la classe du respirateur dépendra du niveau du contaminant de la zone respirable et de la nature chimique du contaminant. Les facteurs de protection (définie comme étant le ratio entre le contaminant à l'extérieur et à l'intérieur du masque) peut également être important.

Niveau de la zone respirable ppm (volume)	Facteur de protection maximum	Demi-masque respiratoire	Respirateur intégral
1000	10	A-AUS P2	-
1000	50	-	A-AUS P2
5000	50	Conduit d'air *	-
5000	100	-	A-2 P2
10000	100	-	A-3 P2
	100+		Conduit d'air**

* - Débit continu ** - Débit continu ou demande à pression positive

PE	C
PE/EVAL/PE	C
PVA	C
PVC	C
TEFLON	C
VITON/BUTYL	C

* CPI - Index de Performance Chemwatch

A: Meilleure Sélection

B: Satisfaisant ; peut se dégrader après 4 heures d'immersion continue.

C: Choix Pauvre ou Dangereux pour d'autre qu'une immersion à court terme.

REMARQUE: Comme une série de facteurs influenceront la performance actuelle des gants, une sélection finale doit être basée sur l'observation détaillée -

* Quand les gants doivent être utilisés sur une base à court terme, peu fréquente ou

temporaire, les facteurs tels que le 'touché' ou la commodité (e.g. disponibilité), peuvent orienter le choix des gants qui peuvent être sinon inadaptés suite à une utilisation à long terme ou fréquente. Un médecin qualifié devrait être consulté.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Pas Disponible		
État Physique	Liquid	Densité relative (Water = 1)	0.86
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	Pas Disponible
pH (comme fourni)	Sans Objet	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	Pas Disponible	Poids Moléculaire (g/mol)	Sans Objet
Point d'éclair (°C)	13 CC	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Hautement inflammable.	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatile (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	Groupe du Gaz	Pas Disponible
hydrosolubilité (g/L)	Immiscible	pH en solution (1%)	Sans Objet
Densité de vapeur (Air = 1)	>1	VOC g/L	Pas Disponible

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Voir section 7
Stabilité chimique	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Présence de matériaux incompatibles. ▶ Le produit est considéré stable. ▶ Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.
Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7
Conditions à éviter	Voir section 7
Matières incompatibles	Voir section 7
Produits de décomposition dangereux	Voir Section 5

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Inhalé	<p>L'inhalation de vapeurs d'aérosols (brumes ou fumées), générées par le produit durant une manipulation normale, peut être nocive. L'inhalation de vapeur peut provoquer un vertige et une somnolence.</p> <p>Il existe certaines preuves qui suggèrent que ce produit, si inhalé, à la capacité de provoquer une irritation respiratoire chez certaines personnes. Les réponses du corps à une telle irritation peuvent causer d'autres dommages aux poumons.</p> <p>Chez les animaux, les signes les plus communs d'une surexposition par inhalation à l'éthanol incluent une ataxie, une incoordination et une somnolence pour les survivants à la narcose. La dose narcotique pour les rats, après 2 heures d'exposition, est de 19260 ppm.</p> <p>L'inhalation de fortes concentrations de gaz/vapeur provoque une irritation des poumons avec une toux et une nausée, une dépression du système nerveux central avec maux de tête et vertiges, ralentissement des réflexes, fatigue et incoordination.</p>
Ingestion	Une ingestion accidentelle de ce produit peut être dommageable pour la santé de l'individu.

Contact avec la peau	Le produit peut provoquer une inflammation moyenne de la peau survenant directement après le contact ou après une certaine période de temps. Une exposition répétée peut provoquer un eczéma de contact qui est caractérisée par des rougeurs, des tuméfactions et des ampoules. Les coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit. Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.
Yeux	Un contact direct de l'éthanol avec les yeux peut provoquer un picotement immédiat et une brûlure avec réflexe de fermeture de la paupière et la formation de larmes sous la forme d'une blessure transitoire de l'hyperémie de la conjonctivite et de l'épithélium de la cornée. Un inconfort similaire à la présence d'un corps étranger peut persister pendant deux jours mais la guérison est habituellement rapide et complète. Preuves que le produit puisse provoquer une irritation des yeux chez certaines personnes et des dommages aux yeux pendant 24 heures ou plus après l'instillation. Une inflammation importante peut s'ensuivre avec des rougeurs. Il peut y avoir des dommages à la cornée. A moins qu'un traitement prompt et adéquat, il peut s'ensuivre une perte permanente de la vision.
Chronique	Une accumulation de la substance, dans le corps humain, peut survenir et peut provoquer certains soucis à la suite d'expositions professionnelles répétées ou à long terme.

Stain-Proof Plus	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
éthanol	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (lapin) LD50: 17100 mg/kg ^[1]	Eye (rabbit): 500 mg SEVERE
	Inhalatoire (rat) LC50: 64000 ppm/4h ^[1]	Eye (rabbit):100mg/24hr-moderate
		Skin (rabbit):20 mg/24hr-moderate
		Skin (rabbit):400 mg (open)-mild
dilaurate-de-dibutylétain	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg ^[1]	Eye (rabbit): 100 mg/24h -moderate
	Inhalatoire (souris) LC50: 0.15 mg/L/2H ^[1]	Skin (rabbit): 500 mg/24h - mild

Légende: 1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques

ÉTHANOL	Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écaillures et un épaississement de la peau.		
toxicité aiguë	✓	Cancérogénicité	⊘
Irritation / corrosion	✓	reproducteur	⊘
Lésions oculaires graves / irritation	✓	STOT - exposition unique	⊘
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	⊘	STOT - exposition répétée	⊘
Mutagenéité	⊘	risque d'aspiration	⊘

Légende: ✗ - Données disponibles, mais ne remplit pas les critères de classification
 ✓ - Données nécessaires à la classification disponible
 ⊘ - Données non disponibles pour faire la classification

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Composant	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
éthanol	EC50	24	Sans Objet	0.0129024mg/L	4
éthanol	EC50	48	crustacés	2mg/L	4
éthanol	LC50	96	Poisson	42mg/L	4
éthanol	NOEC	2016	Poisson	0.000375mg/L	4
éthanol	EC50	72	Sans Objet	275mg/L	2
dilaurate-de-dibutylétain	EC50	384	crustacés	0.11177mg/L	3
dilaurate-de-dibutylétain	LC50	96	Poisson	0.00024mg/L	3
dilaurate-de-dibutylétain	EC50	48	crustacés	<0.463mg/L	2
dilaurate-de-dibutylétain	NOEC	48	crustacés	1.7mg/L	2
dilaurate-de-dibutylétain	EC50	72	Sans Objet	>1mg/L	2

Légende:

Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. EPIWIN Suite V3.12 - Données de toxicité aquatique (estimées) 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis - Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

NE PAS PERMETTRE au produit d'entrer en contact avec les eaux de surface ou les zones intertidales en-dessous de la moyenne de la marque supérieure. Ne pas contaminer l'eau durant le nettoyage ou l'élimination de l'équipement de nettoyage.

Les déchets résultants de l'utilisation du produit doivent être éliminés sur un ou des sites approuvés.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Persistence et dégradabilité

Composant	Persistence: Eau/Sol	Persistence: Air
éthanol	BAS (La demi-vie = 2.17 journées)	BAS (La demi-vie = 5.08 journées)
dilaurate-de-dibutylétain	HAUT	HAUT

Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
éthanol	BAS (LogKOW = -0.31)
dilaurate-de-dibutylétain	BAS (BCF = 110)

Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
éthanol	HAUT (KOC = 1)
dilaurate-de-dibutylétain	BAS (KOC = 64610000)

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes de traitement des déchets**

Élimination du produit / emballage	<p>Les législations concernant les exigences pour l'élimination des déchets peuvent être différentes suivant les pays, régions ou/ou territoires. Chaque utilisateur doit se conformer aux lois régissant la zone où il se trouve. Dans des cas particuliers, certains déchets doivent faire l'objet d'un suivi. Une hiérarchisation des contrôles semble être une méthode commune - l'utilisateur doit étudier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ La réduction, ▶ La réutilisation ▶ Le recyclage ▶ L'élimination (si tout le reste a échoué) <p>Ce produit peut être recyclé s'il n'a pas été utilisé ou s'il n'a pas été contaminé de manière à le rendre impropre à l'utilisation prévue pour celui-ci. NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau. Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination. Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Recycler autant que possible. ▶ Consulter le fabricant pour les options de recyclage ou consulter l'Autorité locale ou régionale de gestion des déchets pour une élimination si aucun traitement adapté ou aucune facilité d'élimination n'a pu être identifié. ▶ Éliminer par: Incinérer dans un appareil approuvé (après l'ajout d'un mélange avec un produit de combustion adapté) ▶ Décontaminer les containers vides. Suivre les consignes de sécurité jusqu'à ce que les containers soient propres et détruits.
---	---

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Étiquettes nécessaires**

	
Polluant marin	aucun

Transport par terre (TDG)

Numéro ONU	1993	
Groupe d'emballage	II	
Nom d'expédition des Nations unies	LIQUIDE INFLAMMABLE, NSA (contains ethanol)	
Dangers pour l'environnement	Sans Objet	
Classe(s) de danger pour le transport	classe	3
	Risque Secondaire	Sans Objet
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières	16, 150
	Limite pour explosifs et indice des quantités limitées	1 L
	Index ERAP	Sans Objet

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)

Numéro ONU	1993	
Groupe d'emballage	II	
Nom d'expédition des Nations unies	LIQUIDE INFLAMMABLE, NSA (contains ethanol)	
Dangers pour l'environnement	Sans Objet	

Classe(s) de danger pour le transport	Classe ICAO/IATA	3
	Sous-risque ICAO/IATA	Sans Objet
	Code ERG	3H
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières	A3
	Instructions d'emballage pour cargo uniquement	364
	Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	60 L
	Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	353
	Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	5 L
	Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	Y341
	Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	1 L

Transport Maritime (IMDG-Code / GGVSee)

Numéro ONU	1993	
Groupe d'emballage	II	
Nom d'expédition des Nations unies	LIQUIDE INFLAMMABLE, NSA (contains ethanol)	
Dangers pour l'environnement	Sans Objet	
Classe(s) de danger pour le transport	Classe IMDG	3
	IMDG Sous-risque	Sans Objet
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS	F-E, S-E
	Dispositions particulières	274
	Quantités limitées	1 L

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

ÉTHANOL(64-17-5) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail
Canada - Île du Prince Édouard Limites d'exposition professionnelle - Cancérogènes	Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	Canada en identité judiciaire services chimique cancérigène évaluation - Tableau 1 - Produits chimiques considérées pour l'évaluation (en anglais)
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	Canada en identité judiciaire services chimique cancérigène évaluation - Tableau 1 - Produits chimiques considérées pour l'évaluation (Français)
Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)	Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	

DILAURATE-DE-DIBUTYLÉTAIN(77-58-7) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS
Canada - Ontario Limites d'exposition professionnelle	Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)
Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français)	

Inventaire national	Statut
Australie - AICS	Y
Canada - DSL	Y
Canada - NDSL	N (éthanol; dilaurate-de-dibutylétain)
Chine - IECSC	Y
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Y
Japon - ENCS	Y
Corée - KECI	Y
New Zealand - NZIoC	Y
Philippines - PICCS	Y
É.-U.A. - TSCA	Y

Continued...

Légende:

O = Tous les ingrédients sont dans l'inventaire

N = Non déterminé ou un ou plusieurs des ingrédients ne sont pas dans l'inventaire et ne sont pas exonérés d'une inscription sur liste (voir les ingrédients spécifiques entre parenthèses)

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS**autres informations**

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l'aide de références littéraires.

Une liste des références utilisées par le comité se trouve sur le site suivant: www.chemwatch.net

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Définitions et abréviations

PC—TWA : Concentration autorisée - moyenne pondérée dans le temps

PC-STEL : Concentration autorisée - Limite d'exposition à court terme

IARC : Centre international de recherche sur le cancer

ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes gouvernementaux

STEL : Limite d'exposition à court terme

TEEL : Limites d'exposition d'urgence temporaire

IDLH : Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé

FSO : Facteur de sécurité olfactive

DSENO : Dose sans effet nocif observé

DMENO : Dose minimale avec effet nocif observé

TLV : Valeur limite seuil

LOD : Limite de détection

OTV : Valeur de seuil olfactif

FBC : Facteurs de bioconcentration

IBE : Indice biologique d'exposition

Ce document est soumis au droit d'auteur. A l'exception d'utilisation sensées pour des études privées, recherches, revues ou critiques, comme permis dans loi relative au droit d'auteur, aucune partie ne peut être reproduite d'aucune manière sans l'accord écrit de CHEMWATCH. TEL (+61 3 9572 4700)